

OBJET : Notice cahier d'enregistrement des pratiques MAEC 2023-2028

Rédacteurs : Eric Albrecht

Date : septembre 2024

PROJET : PROJETS AGROENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES « BASSIN VERSANT DE LA BAVE, DU MAMOUL ET DE LA CERE LOTOISE »

Contexte

Cette notice vise à accompagner les agriculteurs engagés au titre des Mesures Agroenvironnementales à la méthode d'enregistrement des pratiques menées sur les parcelles sous contrat.

Pour rappel, les pratiques mises en œuvre doivent être renseignées pour chaque année d'engagement. Le cahier d'enregistrement des pratiques constitue une pièce justificative qui pourra vous être demandée en cas de contrôle.

Contenu minimal

Comme indiqué dans les Notices de chaque mesure MAEC, le contenu minimal à renseigner est le suivant :

Enregistrer les interventions sur toutes les parcelles engagées :

- Identification des surfaces, conformément aux informations du registre parcellaire graphique (RPG) et du descriptif des parcelles
- Fauche ou broyage (date(s), matériel utilisé, modalités)
- Pâturage (dates d'entrées et de sorties des animaux par parcelle)
- Pose de clôtures (dates, localisation, matériel)
- Fertilisation des surfaces (dates, produits, quantités)
- Traitements phytosanitaires (dates, produits, quantités)
- Selon le cas, une pratique désigne une intervention ou une absence d'intervention sur tout ou partie de la parcelle, en cas de non réalisation d'une pratique (fertilisation, fauche, pâturage pose dépose clôture, il conviendra de le mentionner pour chaque parcelle).

Le détail du contenu est indiqué en annexe des notices de chaque mesure jointe à votre diagnostic d'exploitation, merci de vous y référer.

